

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2022

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron, le 25 octobre 2022 à 11 h 30 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absences

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3

Sont également présent monsieur Martin Tremblay, directeur général / greffier-trésorier, et madame Françoise Ruel, greffière adjointe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) ***Règlement numéro 303-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 – Adoption du second projet de règlement.***
- 5) **Permis de lotissement de six lots incluant une rue pour le service pour l'aqueduc municipal, secteur Johnville – Autorisation.**
- 6) **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier - Confirmation de l'utilisation des compensations du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.**
- 7) **Projet d'agrandissement de la caserne Johnville et de construction de la caserne Sawyerville (résolution 2021-03-7712-A) – Paiement du certificat de paiement numéro 9.**
- 8) **Période de questions.**
- 9) **Levée ou ajournement.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / greffier-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2022-10-8530

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 octobre 2022 et renonçant à sa lecture, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Règlement numéro 303-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 – Adoption du second projet de règlement.

Résolution 2022-10-8531

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyée par le conseiller Alain Paquette, il est résolu que la Ville de Cookshire-Eaton adopte le second projet de règlement au zonage intitulé « Règlement numéro 303-2022 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Permis de lotissement de huit lots incluant une rue pour le service d'aqueduc municipal, secteur Johnville – Autorisation.

Résolution 2022-10-8532

CONSIDÉRANT la demande numéro 2022-10-014 concernant l'opération cadastrale pour le lotissement de huit lots (lots 6 544 848, 6 544 849, 6 544 852 à 6 544 854 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton, dans les zones C-201, Re-203 et P-202) aux fins d'acquisition par Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que ce lotissement comprend huit lots dont une rue permettant la desserte des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de pluvial dans le secteur Johnville;

CONSIDÉRANT le *Règlement de lotissement numéro 119-2008* de la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale comprend la création d'une voie de circulation et que le conseil municipal doit l'approuver préalablement, tel que stipulé par le chapitre 4 du *Règlement numéro 283-2021*;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Alain Paquette et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton approuve la demande de permis de lotissement numéro 2022-10-014 (lots 6 544 848, 6 544 849, 6 544 852 à 6 544 854 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton, dans les zones C-201, Re-203 et P-202) préparée par monsieur Christian De Passillé, arpenteur-géomètre, sous sa minute 15789;

QUE monsieur Sébastien Fortin, inspecteur en bâtiment et en environnement, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le permis de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier - Confirmation de l'utilisation des compensations du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Résolution 2022-10-8533

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 842 217 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, sur proposition de la conseillère Daphné Raymond, appuyée par le conseiller Alain Paquette, il est unanimement résolu et adopté que la Ville de Cookshire-Eaton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Projet d'agrandissement de la caserne Johnville et de construction de la caserne Sawyerville (résolution 2021-03-7712-A) – Paiement du certificat de paiement numéro 9.

Résolution 2022-10-8534

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Alain Paquette, il est résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 22 681,08 \$ (taxes incluses) à Constructions Olivier & Lyonnais inc. concernant le projet d'agrandissement de la caserne Johnville et de construction de la caserne Sawyerville, selon le certificat de paiement n° 9 préparé par monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 23 août 2022 selon les termes de la résolution du conseil municipal numéro 2021-03-7713-A, acceptant la soumission de l'entrepreneur datée du 26 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Période de questions.

Aucune.

9) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2022-10-8535

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que la séance extraordinaire soit levée à 11 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / greffier-trésorier